

**VILLE DE BÉCANCOUR**, le lundi vingt-trois avril deux mille dix-huit (23 avril 2018).

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil municipal de Ville de Bécancour, tenue le lundi vingt-trois avril deux mille dix-huit (23 avril 2018) à 16 h 45, en la salle du conseil de l'hôtel de ville de Bécancour, à laquelle sont présents :

Monsieur Jean-Guy Dubois	Maire	
Monsieur Fernand Croteau	Conseiller	poste numéro 1
Monsieur Raymond St-Onge	Conseiller	poste numéro 2
Monsieur Pierre Moras	Conseiller	poste numéro 3
Monsieur Denis Vouligny	Conseiller	poste numéro 5
Madame Carmen L. Pratte	Conseillère	poste numéro 6

**MEMBRES DU CONSEIL** formant quorum et monsieur Jean-Marc Girouard, directeur général et assistant greffier, et M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves, greffière.

Monsieur le conseiller Mario Gagné est absent.

**SOUS** la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Dubois.

#### **AVIS DE CONVOCATION**

Conformément à l'avis de renonciation au mode de signification prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) signé par les membres du conseil, l'avis spécial de convocation a été transmis par courriel à chacun des membres du conseil, le 20 avril 2018.

Monsieur Dubois explique que toutes les résolutions sont réputées adoptées à l'unanimité si personne ne demande le vote.

#### **RÉSOLUTION 18-176**

##### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**SUR PROPOSITION DE Monsieur Denis Vouligny**

**IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :**

Le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION 18-177**

##### **POSTE DE SECRÉTAIRE DE SERVICE – EMPLOYÉE « RÉGULIER ANNUEL »**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont pris connaissance de la recommandation préparée par madame Émilie Hogue, directrice du Service à la communauté, en date du 18 avril 2018;

**EN CONSÉQUENCE**

**SUR PROPOSITION DE Madame Carmen L. Pratte**

**IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :**

Ville de Bécancour embauche et nomme, à compter du 7 mai 2018, madame Marie Berthiaume au poste de secrétaire de service (régulier annuel), pour le Service à la communauté, selon l'échelle salariale déterminée par l'employeur et les dispositions de l'article 2.05 (employé en période d'essai) de la convention collective de travail en vigueur à Ville de Bécancour.

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION 18-178**

##### **SOUSSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT** que, conformément à l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la Ville a fait une demande de soumissions par appel d'offres public, pour la construction des services municipaux dans le développement domiciliaire Lemay-Rheault, dans le secteur Saint-Grégoire;

**CONSIDÉRANT** les soumissions reçues :

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>PRIX</b>
Excavation LJL inc.	2 136 934,24 \$
J. P. Doyon ltée	2 146 834,34 \$
André Bouvet ltée	2 230 080,29 \$
Groupe Gagné construction inc.	2 237 980,06 \$
Sintra inc. – Région Mauricie/Centre-du-Québec	2 358 928,86 \$
Construction et pavage Boisvert inc.	2 432 131,09 \$
Action Progex inc.	2 583 519,12 \$

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont pris connaissance de la recommandation préparée par madame Amel Haddad, ingénieure, et approuvée par monsieur James McCulloch, directeur du Service des travaux publics, en date du 17 avril 2018;

**CONSIDÉRANT** que le plus bas soumissionnaire est conforme;

**EN CONSÉQUENCE**

**SUR PROPOSITION DE Monsieur Denis Vouligny**

**IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :**

Le conseil municipal accepte la soumission du plus bas soumissionnaire conforme, soit **Excavation LJL inc.**, 49, route 116, Saint-Christophe-d'Arthabaska, G6R 0S5, et lui accorde le contrat pour la construction des services municipaux dans le développement domiciliaire Lemay-Rheault, dans le secteur Saint-Grégoire, pour le prix de **deux millions cent trente-six mille neuf cent trente-quatre dollars et vingt-quatre cents (2 136 934,24 \$)**, incluant toutes taxes notamment la TPS et la TVQ, le tout selon les termes et conditions de sa soumission datée du 15 mars 2018 ainsi que du devis de soumission intitulé : « Document d'appel d'offres – Services municipaux – Développement Lemay-Rheault – N/D : 03-06.03.04-048 », daté de février 2018, et de ses addenda.

**ADOPTÉE**

Période d'intervention des membres du conseil.

Période de questions.

**RÉSOLUTION 18-179**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**SUR PROPOSITION DE Madame Carmen L. Pratte**

**IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :**

Le conseil municipal lève la présente séance à 16 h 51.

**ADOPTÉE**

- Je, Jean-Guy Dubois, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).
- Je, Jean-Guy Dubois, ai approuvé les résolutions contenues au présent procès-verbal. Cependant, j'ai avisé la greffière de mon refus d'approuver la résolution numéro \_\_\_\_\_, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

\_\_\_\_\_  
**Jean-Guy Dubois, maire**

\_\_\_\_\_  
**M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves, greffière**